

## REGION BRETAGNE

### CONSEIL REGIONAL

14 Décembre 2012

#### Vœu du Conseil Régional de Bretagne

#### **Pour un média TV qui permette de parler de toute la Bretagne à tous les Bretons**

Le Conseil régional, réuni en séance plénière le 14 décembre 2012, au siège de la Région Bretagne a approuvé le vœu suivant :

Dans le cadre de son pouvoir d'autosaisine le Conseil Culturel de Bretagne a pris une délibération, le 1<sup>er</sup> décembre 2012, intitulée « *Pour une véritable décentralisation et un renforcement de la démocratie* ». Dans cette délibération, votée à l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil culturel de Bretagne exprime la demande d' « *un véritable service régional de l'audiovisuel sur les cinq départements, financé par une part conséquente de la redevance perçue en Bretagne* ».

Cette demande répond à une aspiration de plus de quarante ans en Bretagne, qui s'appuie sur une attente sociale mais aussi sur l'existence de longue date dans les grands pays d'Europe de chaînes de télévision régionales de plein exercice et remplissant une mission de service public : Allemagne, Espagne, Italie, Royaume Uni (Pays de Galles, Ecosse, Irlande du nord).

Il se trouve qu'en France, au plan national, deux démarches convergentes rendent aujourd'hui cet objectif atteignable en Bretagne à court sinon moyen terme. La première démarche concerne le niveau politique : sur demande du Président François Hollande, qui a inscrit la promotion des langues régionales dans son programme quinquennal, Madame la Ministre de la Culture et de la Communication a fait connaître le souhait du Gouvernement que, dans le cadre du COM (contrat d'objectifs et de moyens) de France Télévisions, en cours de renégociation, le groupe France Télévisions redéfinisse l'implantation régionale de France 3, notamment à travers les langues régionales. La seconde démarche concerne la direction de France Télévisions elle-même. Celle-ci a fait connaître sa disponibilité pour faire évoluer l'offre de France 3 en Bretagne en se référant au modèle de Via Stella, chaîne publique corse créée en 2007, présente sur la TNT depuis 2012, et faisant partie du réseau de France 3. Cette proposition présente l'intérêt de s'appuyer sur l'existence en Bretagne de moyens humains et techniques qui sont d'ores et déjà en capacité d'augmenter l'offre de programmes de France 3, pour un coût marginal, notamment pour la Région partenaire, comme en témoigne le précédent de Via Stella. Cette proposition d'évolution qui émane de la direction du groupe France Télévisions elle-même, et qui est appuyée par l'Etat, pourrait être rapprochée de l'offre programmatique des chaînes locales existantes en Bretagne, sur la télévision comme sur internet. Ce rapprochement permettrait de sécuriser le modèle économique des chaînes locales existantes et les emplois qui en découlent. Il permettrait aussi d'optimiser un canal numérique partagé et, ce faisant, d'offrir aux Bretons et aux amis de la Bretagne une grille de programmes complète comparable à celles des chaînes généralistes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-233500016-20121214-12\_V\_TV-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2012

Une opportunité historique se présente donc à la Bretagne pour disposer, grâce à la technologie du numérique terrestre (TNT), d'un canal de diffusion et de moyens humains et financiers de production qui permettraient de proposer quotidiennement à l'ensemble des habitants de la Bretagne historique mais aussi à un public extérieur à la Bretagne une offre de programmes large et diversifiée. Il y a là un enjeu culturel mais aussi économique majeur pour la Bretagne. Car comme le souligne le Conseil culturel de Bretagne dans sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2012 : « *L'audiovisuel est aujourd'hui en France l'expression de la plus grande inégalité entre les territoires. Le fait que 95% des charges sociales du secteur de l'audiovisuel sont versées en Ile-de-France, montre l'hyper-concentration des emplois de ce secteur stratégique autour de Paris. La région parisienne capte à elle seule l'essentiel des financements et des emplois* ».

Cette opportunité offerte par le nouveau positionnement de l'Etat et de France Télévisions, la Région Bretagne se doit de la saisir sans délai, avec le double souci d'associer dans la définition d'un projet de canal télévisuel breton l'ensemble des acteurs du secteur audiovisuel en Bretagne, quel que soit leur statut (public, privé à but lucratif, associatif), et de viser, dans le cadre d'une mission de service public, un public large sans négliger pour autant une offre programmatique de qualité. Cette offre de programmes pourrait se singulariser dans un paysage télévisuel français de plus en plus fourni en s'organisant à partir d'un projet éditorial fondé sur deux axes : la Bretagne (et les Bretons de l'extérieur) et l'espace atlantique européen, de l'Ecosse au Portugal. Cette ligne éditoriale, à la fois ancrée dans ce qui fait la Bretagne dans sa diversité et ouverte sur des horizons extérieurs, offrirait des perspectives de coopération interrégionale et internationale : échanges de programmes, coproductions, voire syndications. Toute la diversité linguistique de la Bretagne (français, breton, gallo) devrait trouver sa place sur ce canal de diffusion, en s'appuyant sur les nouvelles technologies numériques qui facilitent l'intercompréhension.

Par conséquent, le **Conseil régional de Bretagne** :

- 1) s'engage à réunir l'ensemble des acteurs de la filière audiovisuelle en Bretagne, quel que soit leur statut (public, privé à caractère lucratif, associatif), dans le but de définir une mission de service public dans l'intérêt de la Bretagne tout entière, tant du point de vue de sa vie culturelle et économique que de son rayonnement ;
- 2) décide de prendre contact avec le Gouvernement et la direction de France Télévisions afin d'étudier les conditions de création d'une plate-forme audiovisuelle bretonne numérique intégrant les télévisions existantes susceptible d'offrir une grille de programmes large et diversifiée, comparable à celle des chaînes généralistes, à partir d'un projet éditorial axé sur la Bretagne et l'espace atlantique européen ;
- 3) souhaite que cette démarche soit aussi l'occasion de transférer de l'Etat à la Région, au titre du droit à l'expérimentation et en complément de la compétence sur l'inventaire du patrimoine que les régions exercent déjà, une compétence sur la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel breton et relatif à la Bretagne, y compris la Loire-Atlantique, en tenant compte des outils existants tels que la Cinémathèque de Bretagne et l'INA en Bretagne.

<p style="text-align: center;"><b>Vœu adopté à la Majorité DCB s'abstient sur le point 3</b></p>
--